

COMMODO ET INCOMMODO

(ARRETÉS ITM)

AVIS AU PUBLIC

Dossier traité par :
Claude Freichel

Tél. 500 552 312
Fax 500 552 369
Claude.freichel@kaerjeng.lu

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés telle qu'elle a été modifiée dans la suite, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie social et solidaire a pris la décision suivante :

Objet :	Exploitant et lieu d'exploitation :	No. dossier/Date autorisation
exploitation d'un émetteur d'ondes électromagnétiques	PROXIMUS SA Käerjeng, numéro cadastral : 1126/8104	3/2021/0167/145 autorisé le 27 juillet 2021 Réf. interne : 2021/05/09

L'avis relatif à ces décisions est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 2 août) à partir du 3 août 2021 au 13 septembre 2021 inclus.

Les arrêtés d'autorisation ont été déposés au Secrétariat général de la commune de Käerjeng pour y être consultés par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre chacune de ces décisions est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 2 août 2021

Le collège des bourgmestre et échevins